



IHAB  
INITIATIVE HÔPITAL AMI DES BÉBÉS - FRANCE

**Le label IHAB** <https://amis-des-bebes.fr> récompense les services de maternité et de néonatalogie qui mettent en place les **recommandations de l’OMS et de l’UNICEF International** pour un accompagnement bienveillant autour de la naissance et un soutien des mères, qu’elles allaitent ou qu’elles choisissent le biberon.

IHAB France est partenaire de **Santé publique France** et membre du **Comité d’interface petite enfance-périnatalité**. **L’IPA soutient l’implantation du programme IHAB en France.**

**IHAB France félicite la qualité de travail qui a permis l’élaboration du PNNS4** et encourage vivement le soutien, la protection et la promotion de l’allaitement maternel qui ont toute leur place dans ce PNNS.

L’association IHAB France se fera le vecteur du PNNS4 dans les maternités labellisées IHAB et en cours de labellisation (dans lesquelles un enfant sur 6 naît actuellement en France).

**Les actions du PNNS4 s’inscrivent dans le sens des recommandations IHAB** (<https://amis-des-bebes.fr/tout-sur-ihab.php>): meilleure formation des soignants (sur l’allaitement et les rythmes et besoins des bébés), meilleure information des femmes enceintes (dont l’information éclairée sur l’allaitement, particulièrement en cas de prématurité), implication des pères, harmonisation des pratiques entre professionnels, renforcement du travail en réseau en pré-, péri- et post- natal, implication des parents en tant que partenaires de soins, dans un climat de bienveillance pendant la grossesse, au moment de la naissance et durant le séjour en maternité.

L'IHAB, en tant que programme de l'OMS ayant fait ses preuves et dont l'argumentaire scientifique a été actualisé en 2018 <https://www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/bfhi-implementation/en/> est cité dans l'objectif 10 « Accompagner les femmes avant, pendant et après leur grossesse, et durant l'allaitement maternel » (Action 27) :

« Elaborer des recommandations pour l'accompagnement des femmes souhaitant allaiter dans le cadre de leur séjour à la maternité afin d'informer et d'apporter un soutien pratique aux parents, d'assurer la mise à niveau des connaissances des équipes en matière de nutrition du nouveau-né, de diffuser des bonnes pratiques et de s'assurer de la mise en place de celles-ci. En complément, favoriser l'implantation dans les maternités et services de néonatalogie, **des conditions pour le succès de l'allaitement maternel reconnues par l'OMS.** »

Respecter le "Code international de commercialisation des substituts du lait maternel" protège les familles de l'influence de la publicité et permet un choix éclairé concernant l'alimentation des nourrissons. « Promouvoir le Code OMS dans les maternités françaises » est le thème de la convention complémentaire pour 2019 – 2020 entre Santé publique France et IHAB France.

Nous nous réjouissons que **l'évaluation du respect du Code** fasse également partie de l'objectif 10 / Action 27 de ce PNNS 4.

Dr Caroline FRANCOIS  
Coordinatrice médicale IHAB France  
[coordinatricemedicale@i-hab.fr](mailto:coordinatricemedicale@i-hab.fr)

07 81 22 77 58  
<https://amis-des-bebes.fr>